



## DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

COMMUNE  
DE  
MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

**DATE DE CONVOCATION** : 18 janvier 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 19  
PRÉSENTS : 12  
REPRESENTÉS : 5  
ABSENTS : 2  
VOTANTS : 17

**PRÉSENTS** : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, M. COUROUSSÉ Gilles, M. GAIGEARD Dominique, Mme MONNIER Sarah, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis

**EXCUSÉS** : Mme DELORME Julie (*pouvoir à M. POUPARD Dominique*), Mme PINSON-LERAY Géraldine (*pouvoir à M. de TROGOFF Hervé*), M. JACQMIN Philippe (*pouvoir à Mme BOURDEAU Odile*), Mme TEMPLE Aurélie (*pouvoir à Madame MONNIER Sarah*), Mme WEILAND Coralie (*pouvoir à Mme FIOT Nathalie*)

**ABSENTS** : Mme SALMON Karen, M. LE CALOCH Christian

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. ROUILLON Gérard

**2024\_003 – Pâtisserie-salon de thé-snacking-dépôt de pain – Etudes préalables – Sollicitation de subventions**

Par la délibération n°2022\_039 du 2 septembre 2022, le Conseil municipal s'est engagé dans le dispositif AMI Cœur de Bourg/Cœur de Ville.

L'ouverture d'une Pâtisserie-salon de thé-snacking-dépôt de pain fait partie intégrante de ce programme afin redynamiser le centre bourg et de proposer un service de proximité aux habitants de Marsac-sur-Don.

La Commune prévoit donc d'engager, dès cette année, une mission de maîtrise d'œuvre (études + assistance à maîtrise d'ouvrage pendant les travaux) avec la phase travaux.

Le financement serait le suivant :

- 40 % Conseil départemental (AMI Cœur de Bourg),
- 60 % la Commune de Marsac-sur-Don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de lancer la mission de maîtrise d'œuvre,
- d'approuver le plan de financement,

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 044-214400913-20240125-2024\_003-DE



- d'autoriser le Maire ou son représentant, à lancer la procédure de marché conformément au Code des marchés publics,
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à solliciter les subventions nécessaires au financement de cette mission,
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,  
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 26 janvier 2024  
Le Maire,  
Hervé de TROGOFF



Le Secrétaire de séance,  
Gérard ROUILLON

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le
- la transmission au contrôle de légalité le

26 JAN. 2024

26 JAN. 2024